



Région académique
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Ecole maternelle Les Croisettes Conseil d'école du mardi 19 juin 2018

Présents : Audrey Hemmer (directrice), Pauline Cali, Perrine Maudhuy, Elise Picard (enseignantes)
Amandine Riboulet, Aurélie Roche, Aurore Petit, Boris Sellier (parents délégués)
Catherine Sadon (maire), Christelle Muther (adjointe au maire en charge des affaires scolaires),
Karine Schnopp (responsable des affaires scolaires – mairie)
Eric Baulot (vice-président de la CCTA en charge du périscolaire et adjoint au maire en charge du personnel communal)

Excusés : Bruno Manzoni (IEN)
Angélique Charles, Audrey Moisson, Sandrine Galoseau (parents délégués)
Isabelle Duchenne, Isabelle Pyka (enseignantes).

I. Préparation de la rentrée 2018

1) les effectifs

Les effectifs pour la rentrée 2018 sont les suivants :

2017-2018	2018-2019
30 MS	- un départ au RIP de Vic/Genay - deux déménagements - un départ à l'école privée - deux départs à l'école du Rempart + une inscription = 25 GS
30 PS	- un déménagement + une inscription = 30 MS
13 TPS	- un déménagement = 12 PS + 12 inscriptions = 24 PS
	7 inscriptions en TPS

L'effectif global de l'école sera donc de 79 élèves (sans les TPS, chiffre retenu pour le calcul d'ouverture ou fermeture de classe) et 86 élèves (avec les TPS).

Les effectifs par classe seront donc chargés.

Se pose alors la question de l'accueil des TPS.

Audrey Hemmer rappelle les textes officiels selon lesquels « dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif » (Art. L113-1). Toutefois, l'accueil des moins de 3 ans se fait dans « la limite des places disponibles ». Cette limite est calculée sur l'effectif global de l'école, avec une moyenne de 30 élèves par classe. L'école peut donc accueillir théoriquement jusqu'à 90 élèves (seuil au-delà duquel la DASEN peut décider d'ouvrir une classe supplémentaire).

Les TPS pris en compte, la répartition par classe sera la suivante :

Classe 1 : 31 TPS-PS (1 élève allophone et 2 élèves avec un dossier MDPH en cours)

Classe 2 : 30 MS (dont 2 élèves allophones)

Classe 3 : 25 GS.

Au vu de ces chiffres, l'équipe enseignante, la mairie et l'IEN ont travaillé en amont pour concevoir un accueil des TPS dans les meilleures conditions.

Christelle Muther signale que, pour alléger la classe 1, des TPS pourraient être accueillis une année à l'école du Rempart et revenir aux Croisettes en PS. Mais une fois ces enfants installés au Rempart, il est peu probable qu'ils reviennent aux Croisettes l'année suivante, ce qui pose problème pour une éventuelle réouverture de classe à la rentrée 2019.

Audrey Hemmer précise que, selon les chiffres des dernières années, environ 40 % des enfants de Semur et alentours sont scolarisés aux Croisettes. Les chiffres de l'état civil étant encore plus bas en 2016 qu'en 2015, l'école n'attend donc que 17 élèves environ en PS à la rentrée 2019. Si l'on ajoute les 30 GS de 2019 et les 24 MS de 2019, l'effectif de 71 ne permettra donc pas de rouvrir une classe en 2019-2020 (seuil fixé à 90).

Eric Baulot précise qu'il reste quelques places en accueil occasionnel à la crèche de Semur pour les enfants nés en 2016, ce qui peut être une alternative à une entrée à l'école. Amandine Riboulet demande s'il est prévu que les enfants de la crèche viennent visiter l'école. Les changements de direction aussi bien à l'école qu'à la crèche n'ont pas permis d'anticiper cette visite pour cette année. Mais elle pourra être envisagée pour les années suivantes.

Le conseil d'école s'interroge sur le fait d'accueillir les TPS uniquement le matin, afin d'alléger l'effectif de la classe l'après-midi. Audrey Hemmer précise qu'à partir du moment où un élève est admis à l'école, il est en droit d'y venir tous les jours et toute la journée. Beaucoup de parents préfèrent effectivement garder ou faire garder leur enfant à la maison les après-midis, pour mieux respecter leur rythme de vie (temps de sieste notamment), mais cela ne peut pas être imposé par l'école.

Après discussion avec l'IEN et suite à ces débats, la mairie décide donc d'accueillir à la rentrée prochaine tous les enfants inscrits à ce jour, soit

7 TPS

24 PS

30 MS

25 GS.

Christelle Muther s'engage par ailleurs à consulter conjointement les directrices des deux écoles maternelles pour toute nouvelle inscription, afin de répartir au mieux les enfants sur le territoire (les effectifs de l'école du Rempart étant à conforter pour maintenir la 3^e classe dans les prochaines années).

Paul Guéniat pose la question des moyens alloués par l'Education nationale pour l'intégration des élèves allophones. Il existe une enseignante ressource dans la circonscription de Semur. Elle est venue à l'école cette année pour faire passer des tests de positionnement à une élève arrivée de Bulgarie (tests qui permettent de situer le niveau de l'élève dans sa langue maternelle). Mais elle n'intervient pas ensuite auprès des élèves de maternelle, faute de temps.

2) Les changements de personnel

Suite à la fermeture de classe, Pauline Cali quitte l'école pour rejoindre l'école élémentaire de Champlon.

Isabelle Pyka quitte l'école pour rejoindre l'école élémentaire du Rempart.

Véronique Hardy a été nommée dans notre école pour la rentrée. Cette dernière sera en congé maternité quelques jours après la rentrée et sera remplacée par Elise Picard.

Concernant le personnel municipal, Eric Baulot précise que cette année, les plannings des agents ont été élaborés plus tôt que les années passées, pour permettre aux équipes d'organiser au mieux la rentrée. Suite à la fermeture de classe, un poste d'ATSEM a été supprimé. Toutefois, cette suppression ne repose pas sur un seul agent pour mais sur l'ensemble du volume horaire des agents. Cela permet de garder un maximum d'agents à l'école, avec des horaires réaménagés. Les agents ont été répartis comme suit :

TPS-PS : une ATSEM toute la journée, une ATSEM supplémentaire le matin, une autre ATSEM l'après-midi pour la surveillance du dortoir, soit l'équivalent de 2 temps pleins.

MS : une ATSEM toute la journée.

GS : une ATSEM toute la journée (avec une pause déjeuner en fin de matinée).

Une ATSEM sera également présente en fin de journée et affectée selon les besoins.

3) La réorganisation du travail de direction

Suite à la fermeture de classe et selon les règles fixées par l'Education nationale, la décharge de direction aura lieu une journée par mois au lieu d'une journée par semaine actuellement. Le travail de direction sera donc réajusté en fonction de ces horaires.

Audrey Hemmer explique le bénéfice de travailler en binôme ou trinôme avec toujours la même ATSEM sur une journée. Ce travail d'équipe nécessite beaucoup de communication et coordination et est donc facilité par la stabilité des équipes. De plus, cette stabilité est profitable aux élèves qui ont toujours les mêmes adultes repère.

Audrey Hemmer demande à la mairie s'il est possible de racheter un téléphone pour le bureau (celui actuel étant défectueux), avec un répondeur. Celui-ci permettra à l'équipe de ne plus à avoir à répondre au téléphone sur le temps scolaire et de traiter les appels après la classe. Toutefois, aucun message concernant le périscolaire ne sera pris sur ce répondeur. La responsable du périscolaire disposant d'un numéro professionnel propre, elle est joignable directement au 07.52.67.64.03.

4) Le réaménagement des espaces

Afin de faciliter la vie collective dans des effectifs de classe chargés, les espaces de l'école seront réaménagés durant l'été par les enseignantes et les agents municipaux.

Suite à la fermeture de classe, la salle du milieu du grand couloir sera libre. Elle sera réaménagée pour être utilisable conjointement par les MS et les GS.

Le dortoir des TPS-PS (celui à côté de la classe) sera transféré dans l'actuelle bibliothèque afin que les élèves soient au calme et au frais pour la sieste. La bibliothèque pourra être déplacée dans la salle de classe libre ou dans le dortoir (à étudier avec les services techniques, en fonction de la place nécessaire).

Le dortoir des TPS-PS deviendra une annexe (tout ou partie) pour la classe à côté.

5) La rentrée des nouveaux élèves

Audrey Hemmer organise une matinée de découverte de l'école samedi 23 juin de 9h30 à 11h30 pour les nouveaux inscrits. Chaque enfant viendra accompagné de l'un de ses parents et la matinée sera conduite comme une matinée de classe ordinaire.

A ce jour, seuls les PS ont été invités. Karine Pautras propose d'envoyer un mail aux parents des TPS pour les informer. Audrey Hemmer demande à la mairie s'il est possible de fournir les numéros de téléphone des nouveaux parents afin de relancer ceux qui ne se sont pas encore manifestés. Les dossiers d'inscription seront transmis à l'école jeudi.

II. Le service périscolaire

1) Intervention des parents délégués suite à la visite à la cantine

Amandine Riboulet et Boris Sellier ont déjeuné à la cantine fin mai (repas facturé au nom de leur enfant). Ils n'ont pas constaté de problème au niveau du repas. Les élèves de maternelle mangent bien et sont disciplinés.

Toutefois, ils ont constaté la présence de jeunes stagnant autour de la salle Violet le Duc. Ces jeunes boivent de l'alcool et l'effet de bande n'est pas sécurisant pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire.

Catherine Sadon a connaissance de ce problème et des caméras de surveillance seront prochainement installées autour de l'espace Saint-Exupéry. Elle espère que cela dissuadera les jeunes de s'y installer, mais a conscience que cela ne fera que déplacer le problème.

2) Rappel des démarches d'inscription aux services périscolaires

Eric Baulot précise que les dossiers d'inscription aux services périscolaires et les carnets de cantine seront distribués aux familles avant les vacances. Les dossiers sont à remettre à la CCTA.

Il n'y a pas de changement de tarifs prévu pour la rentrée. Une analyse financière sera faite durant l'été concernant les nouveaux tarifs CCTA.

Les effectifs de cantine sont les mêmes aux Croisettes avant et après le passage à la CCTA. Les effectifs de garderie sont sensiblement les mêmes, mais les parents ont l'air plus soucieux du respect des horaires concernant les deux tarifications (ex : tarif 1 pour les enfants arrivés avant 8h, tarif 2 pour les enfants arrivés après 8h).

Sylvie Pozzobon reste responsable du périscolaire et uniquement (plus de temps en classe), afin de se consacrer complètement à ce poste. Le volet administratif des inscriptions sera désormais géré par un agent en mairie pour que les agents sur site s'occupent pleinement des enfants.

Boris Sellier demande si le logiciel, mis en place par la CCTA pour la gestion administrative, permet une inscription en ligne de la part des parents. Pour le moment, non mais c'est une possibilité à étudier.

III. Travaux

1) Les travaux réalisés depuis le dernier conseil d'école

Une importante fuite a eu lieu dans les toilettes garçon en mai. L'entreprise Godard est intervenue et les services techniques ont réparés les tuyaux d'évacuation.

2) Les travaux précédemment demandés

Lors des précédents conseils d'école, il a été demandé :

- l'installation d'eau chaude dans les toilettes enfants : il semblerait qu'un problème technique empêche cette réalisation.
- la pose de rideaux dans les classes pour éviter les fortes chaleurs : cette dépense ne semble pas avoir été budgétisée pour 2018. Boris Sellier fait remarquer qu'avec une classe en moins, la dépense serait pourtant moins importante que prévue.
- l'éclairage du portail : à inscrire dans le budget global des services techniques puisqu'il s'agit de petits travaux.
- la peinture de la classe TPS-PS : à inscrire dans le budget global des services techniques puisqu'il s'agit de petits travaux.

Paul Guéniat demande s'il y a un ordre de priorité dans ces demandes. L'éclairage du portail et les rideaux sont les demandes les plus importantes.

IV. Point sur les projets 2017-2018

1) Education à la santé

Le partenariat avec le GPSAM s'est terminé début juin avec un dernier volet sur les accidents domestiques à l'extérieur de la maison (outils de jardin, piqures d'insectes, piscine...) et une visite de la caserne des pompiers.

2) Les APC anglais

16 élèves ont participé à ces APC, qui étaient proposées à tous les élèves de GS. L'expérience a été très concluante pour la majorité d'entre eux : ils ont apprécié ces moments et en ont retenu des notions. Toutefois, une minorité n'est pas entrée dans les activités, notamment à cause de l'horaire en fin d'après-midi qui n'est pas adapté aux capacités de concentration de tous les enfants.

3) Sortie scolaire

Les 4 classes se rendront au domaine de Saint-Jean mardi 3 juillet (à côté de Guillon). Les TPS-PS et PS-MS découvriront les animaux de la ferme et apprendront à faire une cabane dans les bois. Les MS-GS et GS apprendront à faire une cabane dans les bois et à pêcher à l'épuisette dans un ruisseau.

Concernant cette sortie, Amandine Riboulet demande si la caisse des écoles a été réunie et si oui, pourquoi les parents délégués n'ont pas été invités comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil d'école.

Catherine Sadon et Christelle Muther répondent que cela tient au règlement intérieur de la caisse des écoles. Celui-ci prévoit que seuls les parents élus et affiliés à une fédération de parents peuvent être membre de la caisse des écoles. Une modification du règlement intérieur est donc obligatoire. De même, Catherine Sadon souhaite que le financement de la caisse des écoles soit revu. Aujourd'hui, seule la commune de Semur finance alors que les élèves des écoles semuroises viennent à 50 % des villages alentours. La mairie va donc solliciter les autres communes pour une participation. Le sujet est encore à l'étude.

4) Spectacle et kermesse

Le spectacle de fin d'année et la kermesse sont prévus vendredi 29 juin à 18h.

Toutefois, aucune salle municipale n'étant disponible ce jour-là pour un repli en cas de pluie, ils seront reportés à une date ultérieure si besoin.

V. Questions diverses

Les parents délégués s'interrogent sur :

- le site internet de l'école qui n'a pas été mis à jour depuis le 9 janvier pour certaines classes. Le projet a-t-il été abandonné ? Non, le site internet est toujours actif, mais les enseignantes publient à un rythme qui leur est propre et autant que possible.
- Qu'en est-il du regroupement des écoles ? Le projet est toujours en cours de réflexion. Catherine Sadon peut d'ores-et-déjà affirmer que le regroupement des 4 écoles ne sera pas possible, faute de place suffisamment disponible dans la ville et de budget. De plus, elle est favorable au maintien des 2 pôles (Rempart - Croisettes Champlon) pour favoriser des écoles de proximité et la vie de quartier. Une réunion sera organisée à la rentrée pour faire le point sur le projet.
- les jardins n'ont pas été entretenus cette année. Qu'en est-il ? Les jardins côté cour ont été gérés par les enseignantes et désherbés par les services techniques récemment. Malheureusement, le projet de plantation des MS-GS ne pourra pas se concrétiser avant la fin de l'année. Les jardins côté parking ont été laissés au service périscolaire, qui souhaitait s'en occuper sur le temps de garderie.
- lors des fêtes de la Bague, des forains stationnent sur les 4 places de parking devant le portail. Est-il possible de laisser ces places aux parents ? Cela est possible. Si la mairie en est prévenue, elle le signalera aux forains.

Les parents informent que leur pétition contre la fermeture de classe a recueilli 448 signatures en ligne et 384 signatures papier. Ils déplorent l'absence de l'IEN, à qui ils souhaiteraient remettre cette pétition.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école se termine à 20h.